



## REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE LUNDI 29 AOUT 2016 A 18h30

### COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Le Conseil communautaire,

- DESIGNER à l'unanimité Mme Sandra ROSSI, conseillère communautaire, en qualité de secrétaire de séance.
- APPROUVER à l'unanimité le Procès-Verbal du Conseil communautaire du 25 juillet 2016.
- PREND CONNAISSANCE des décisions du Président dans le cadre de ses délégations.
- APPROUVER à l'unanimité le rapport d'activité des services de la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise au titre de l'année 2015.
- DECIDER à l'unanimité de retenir le principe de la création d'une Commission d'Appel d'Offre suite à l'abrogation du Code des Marchés Publics ; DECIDER à l'unanimité de procéder à l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission visée à l'article L.1411-5 du CGCT ; PRECISER que cette Commission aura toutes les compétences que le Code Général des Collectivités Territoriales lui attribue. DESIGNER à l'unanimité en qualité de membres titulaires et non titulaires de la CAO :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. M. Jean-Baptiste MARTINOT	1. M. Guillaume BRILAND
2. M. Gilbert BLANC-TAILLEUR	2. M. Sylvain PULCINI
3. M. René RUFFIER-LANCHE	3. M. Philippe BOUCHEND'HOMME
4. Mme Florence SURELLE	4. M. Jean-Pierre LATUILLIERE
5. M. Jean-Marc BELLEVILLE	5. M. Jean-René BENOÎT

- APPROUVE la modification du tableau des effectifs présent ci-dessous et AUTORISE le Président, ou son représentant, à passer les écritures budgétaires correspondantes au budget de l'exercice en cours :

Cadre d'emploi	Durée	Nombre d'emploi		Commentaires
Filière administrative		Création	Suppression	
Rédacteur	Temps complet	1		Chargé de l'accueil et du transport scolaire
<b>TOTAL</b>		1		

- AUTORISE le Président, ou son renouvellement, à signer la convention de mise à disposition auprès de la Communauté de communes d'un agent de la commune de Saint-Bon à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2016 pour une durée d'un an pour exercer les fonctions de chargé de prévention des risques professionnels.
- APPROUVE la décision modificative n° 1 au budget général 2016 telle que définie ci-dessous :

	BP 2016	Variation	Nouveau montant
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>14 090 626,01 €</b>	<b>- €</b>	<b>14 090 626,01 €</b>
<b>022 - Dépenses Imprévues</b>	<b>748 210,63 €</b>	<b>-7 000 €</b>	<b>741 210,63 €</b>
<b>67 - Charges Exceptionnelles</b>	<b>3 000,00 €</b>	<b>7 000,00 €</b>	<b>10 000,00 €</b>
6712 - Amendes fiscales et pénales	- €	1 000,00 €	1 000,00 €
673 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	3 000,00 €	6 000,00 €	9 000,00 €

- DECIDE d'admettre en non-valeur les titres relatifs aux créances irrécouvrables du service public des déchetteries, des services de la petite-enfance et de l'enfance-jeunesse, du patrimoine immobilier et d'autres créances non classifiées et ayant une valeur inférieure ou égale à 5,00 € et datant du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2014.
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à procéder à l'adhésion de la Communauté de communes Val Vanoise Tarentaise à la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) et de signer tous documents y afférent pour l'année 2016 et les années suivantes en ce qui concerne la compétence « Services publics d'eau et d'assainissement ».

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer une convention d'entente avec la commune de Brides-les-Bains pour effectuer les travaux de la Gorge aux Pigeons et désigne les 3 membres suivants pour représenter la Communauté de communes au sein de la Conférence d'entente :

TITULAIRES
1. M. Jean-Marc BELLEVILLE
2. M. Philippe MUGNIER
3. M. Jean-Baptiste MARTINOT

- ARRÊTE la programmation culturelle 2016-2017 et APPROUVE les tarifs culture pour l'ensemble de la programmation culturelle 2016-2017 et les modalités de réservation et de paiement en ligne présentés ci-dessous :

	Spectacles organisés par Val Vanoise Tarentaise
Tarifs adultes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Adultes : <b>7,00 €</b></li> <li>- Enfants (-18 ans) : <b>4,00 €</b></li> </ul>
Modalités de réservation et de paiement	Billetterie en ligne sur le site internet : <a href="http://www.valvanoisetarentaise.fr">www.valvanoisetarentaise.fr</a> (billetterie déployée dans les semaines qui viennent)

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer tout acte et convention avec les communes, le Département de la Savoie et tout partenaire à l'organisation de cette programmation culturelle (Dôme Théâtre ; associations ; etc.).

**Prochain Conseil communautaire : lundi 19 septembre 2016 à 18h30, salle des Tilleuls à Bozel**